

CGT en audio et Solidaires et FO en présentiel

Avant de prendre la parole pour commenter l'actualité, le Président a tenu à rendre un hommage au camarade de Solidaires récemment disparu, Jean-René Davy et a proposé un accompagnement si nécessaire pour ses collègues de Barbezieux.

En réponse à une interrogation sur la question des emplois il a tenu à préciser que cette année encore même s'il y a plus de départ à la retraite que de recrutements, cela n'empêchera pas les suppressions de poste. Ces suppressions ne feront donc que valider des chaises vides. Celles-ci, de fait, le resteront. Le président a précisé qu'il aurait aimé qu'il n'y ait pas de suppression mais hélas il devra obéir encore cette année même si c'est à contre cœur.

Concernant les missions et les réponses téléphoniques. Nous ne sommes pas bons en termes de décrocher ce qui, selon lui, justifie la création de plateforme. Il a également évoqué un serpent de mer à savoir chatbot. L'accueil dans les EFS : très peu de fréquentation. Comme FO l'avait fait remarquer en 2019 lorsque les MFS avait été mises sur la table, il y avait peu de chance que la sauce prenne (je vous invite à relire les CR des années passées). La direction se questionne donc (again) sur l'utilité de celles-ci et évoque encore un possible manque de communication.

Nous n'en demandons pas tant, mais nous avons également appris que lors de ses nouvelles tournées post-élection des maires ou des présidents de CDC afin de les convaincre de l'utilité du NRP, certains élus avaient évoqué la pérennité de ces EFS. Il nous a avoué que, malgré les promesses faites, si le taux de fréquentation n'augmentait pas il est peu probable que notre ministère continue à envoyer des agents dedans.

Il reconnaît également que la politique menée de suppression de poste s'est faite au détriment des horaires d'ouvertures et que cela a engendré des tensions à l'accueil. Il a également précisé qu'il avait conscience du climat social et qu'il déplorait que Bercy ne s'en préoccupe que lorsque les résultats de l'observatoire interne tombait ou lorsque le DUERP remontait.

A ce point de son introduction nous nous sommes demandés ce que nous faisons la, puisque le Président reconnaissait enfin tout ce que FO revendiquait depuis toujours.

Il nous a également précisé qu'il s'agissait probablement de son dernier conseil et qu'en tant que fonctionnaire il devait cependant obéir aux directives données même si celles-ci le gênaient aux entournures.

Ouf nous avons presque cru qu'il allait annoncer qu'il suspendait le NRP et qu'il nous avait finalement écouté.

Il a ensuite enchaîné sur la nécessaire transformation du réseau, vu comme inévitable, du fait des nouvelles technologies et a donc justifié la fermeture des services et trésoreries : tous les budgets sont dématérialisés donc l'importance des implantations n'est plus la même.

Pour FO il ne faut pas confondre dématérialisation, télétravail, travail à distance avec compression du réseau et des emplois. Pour faire un travail de qualité il faut de la proximité et une connaissance du tissu local.

La question des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) se pose maintenant pour répondre aux questions des élus et remplacer l'interlocuteur disparu (ce point sera évoqué plus tard).

La démétropolisation va t'elle aider la revitalisation du territoire ? Non pour le directeur car ce n'est pas 40 fonctionnaires de plus qui vont dynamiser un territoire.

Après celle longue introduction.

1) Approbation des PV.

PV janvier approbation FO et SOLIDAIRES abstention CGT (car non présent en janvier) et PV de juin approuvé à l'unanimité

2) LE NRP 2021

a) Création des SGC de Confolens et des CDL de Charente limousine

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
Confolens Municipale	Lundi au jeudi, 9h-12h	Horaires de l'actuelle trésorerie de Confolens
Terres-de-Haute-Charente	Lundi au jeudi, 8h45-12h	

Les horaires de travail de l'actuelle trésorerie de Confolens sont basés sur le régime dit « des 4 jours et demi », avec fermeture du service le vendredi après-midi. Or les agents sont pour ce régime de 4 jours et demi.

FO à indiqué que le dispositif en place actuellement convenait aux agents

La direction a précisé que le nombre d'agent après installation étant augmenté, ce dispositif ne pourra être maintenu.

S'agissant d'un régime dérogatoire appliqué aux services ouverts au public, disposant d'au plus 3 emplois de catégorie B et C et installés dans une agglomération de moins de 10 000 habitants, le Service de Gestion Comptable (SGC) sera géré selon le mode classique de fonctionnement sur 5 journées complètes, avec le régime d'horaires variables appliqué à l'ensemble des services du département de la Charente, à savoir 2 plages fixes (9h30-11h30 et 14h-16h) et 3 plages variables (7h30-9h30, 11h30-14h, 16h-19h).

FO : quelle est la réaction des élus locaux sauf Confolens dont les élus sont contents de le voir rester. Concernant Montbron et la Rochefoucault. Le maire de Rochefoucault et le Président de la CDC n'étaient pas très satisfaits. Il s'interroge sur le rôle du CDL (nous aussi d'ailleurs).

Mme la maire de Montbron est très attachée à sa trésorerie et a demandé un engagement par courrier (en cours de rédaction) de la création du 3^{ème} CDL sur Montbron labelisé antenne du SGC (et hop une antenne de plus). Son lieu d'installation n'est pas encore définitivement arrêté.

La direction s'est engagée également à conserver les locaux de la trésorerie THC afin de permettre au CDL rester dans les locaux au 31 décembre 2021 voir 30 juin 2022 si nécessaire. Pourquoi ? Et bien la collectivité a engagée un emprunt pour aménager ce bâtiment pour la trésorerie et celui-ci se termine en juin 2022. Quand on veut la paix sur un territoire....

Sur la question des Espaces France Service (EFS) ou des MSAP. Sur ce territoire les élus ont l'impression qu'ils ne sont pas soutenus sur ce dossier surtout après la labellisation de l'EFS de Chabanais.

Les élus voient les aspects positifs mais se posent la question de l'accueil et des permanences (oui nous aussi au vu de la réponse faite en introduction).

FO : a qui ont été proposés les postes de CDL et est ce que cela a été accepté par les intéressés.

Réponse de la Direction. Les postes en Charente ne sont pas proposés à l'ensemble du réseau mais sur proposition et choix du Directeur pour les comptables des postes supprimés. Il ne sera donc pas possible de postuler sauf exception (le 3 ème poste de CDL évoqué plus haut sera « réservé » pour plus tard) et oui ils ont été acceptés.

Une semaine plus tard sur Ulysse apparaissait une liste des offres de poste pour toute la France sauf, vous vous en doutez, pour la Charente.

FO a demandé clairement quel sera le rôle du CDL par rapport au comptable du SGC.

La Direction a précisé qu'une balf spécifique sera créée. Elle permettra de saisir le CDL et d'avertir le comptable en même temps.

Les CDL et les comptables se mettront d'accord sur la réponse à donner car ils doivent travailler en bonne intelligence. Cependant les CDL (rattaché à la Direction) auront le dernier mot. En effet la direction de Bercy ne veut plus de comptables trop frondeurs ou trop indépendants. Encore une fois nous ne nous attendions pas à cet aveu.

Concernant la Mobilité des CDL ? Affectation adm et domicile distinctes si possible ce qui permet le remboursement de tous les frais comme pour un EDR. Pas d'achat de véhicules de services pour les CDL mais remboursement des frais et formation risque routier.

Emploi cible pour 2023. Ce n'est pas encore fléché du fait de la catégorisation des postes comptables qui n'est pas encore finalisée. Cependant ce qui est sur c'est qu'il n'y aura plus de poste comptable tenu par un inspecteur.

Concernant le RADON et le rapport de l'ISST (inspecteur santé et sécurité du travail). Les mesures de radon sont étranges. la mairie fera d'autres expertises. Les préconisations de l'ISST seront appliquées avant l'installation.

Concernant l'archivage : Confolens le bennage est fait, et le transfert des archives est en cours.

Les préconisations du médecin de prévention seront appliqués (ergonomie des postes) en fonction de l'installation des agents.

Que devient le comptable de Confolens en attendant l'arrivée du comptable après le premier janvier (et oui personne n'a postulé donc il faut faire un appel national).

Le comptable actuel reste intérimaire jusqu'à l'arrivée du nouveau comptable mais le poste n'est pas encore classé ce qui peut poser problème

Se pose cependant la question du zéro cach et du numéraire pour les régies : La direction s'est engagée à avoir recourt aux transporteurs de fond et à prendre en charge le coût des déagements entre la régie et le poste qui recevra les fonds.

- la réinstallation de Confolens : 5 et 6 novembre entre le SIP et la trésorerie (c'est en cours donc...).

Vote CONTRE unanimité

b) création du SGC de Barbezieux et CDL de la vallée Tude Drone

Convention avec le président des 4 b qui reprend le gros de la fiche signé la semaine dernière.

Les maires de Chalais et Villebois sont pour la mise en place des permanences après la fermeture des postes. Chalais demande la labellisation de sa MSAP ainsi qu'à Villebois pour devenir des EFS (soit dans les locaux de la mairie soit dans les EFS). L'idée est d'offrir ses permanences aux agents de Chalais pour leur permettre de rester sur place.

Concernant l'installation celle-ci se passe plutôt mal : sur l'amiante l'entreprise ferait n'importe quoi, car elle emploie des sous-traitants non agréés (la direction l'apprend).

Les déménageurs ont mis 2 semaines au lieu d'une journée car ils ne sont pas venus vérifier avant la taille des meubles et des portes et se sont donc retrouvés coincés. Pour le téléphone la direction reconnaît un couac car pas assez de ligne à l'arrivée.

La Direction profitera de la pause de midi pour demander des comptes à l'entrepreneur. Celui-ci nous apprend qu'il suffit qu'il y ait une personne qualifiée amiante (du prestataire par exemple) sur le chantier pour que le sous-traitant soit conforme. La Direction s'est engagée à demander des fiches de présence pour vérifier si cela était bien le cas. Cela veut donc dire que n'importe qui peut faire des travaux de désamiantage même s'ils n'ont pas été formés pour. On marche sur la tête.

Les travaux ont débutés au rdc et au premier en même temps alors que ce n'était pas prévu à l'origine (en effet des étapes étaient prévues pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions durant les travaux). Cela n'a pas été le cas car l'entreprise a commencé les 2 bouts du chantier en même temps. Les travaux se terminent donc en site occupé contrairement à ce qui était prévu. L'électricien ne passera pas avant fin novembre contrairement aussi à ce qui était prévu.

Bien sur réponse de la direction : que font les gestionnaires de site à savoir les encadrants. Le directeur est en colère à ce sujet pour ne pas avoir été averti plus rapidement. Heureusement que la direction est maître d'ouvrage car sinon on aurait pu croire qu'elle cherchait à minimiser sa responsabilité en rejetant la faute sur les agents.

Sur l'accueil sécurisé à Barbezieux : à l'origine prévu en 3 temps, accueil, sécurité, et 1 étage.

Le dossier de sécurité est remontée à spib 2c, visite ok avec peu d'observation et des propositions d'aménagement du hall d'accueil qui seront proposés au choix en CHSCT.

Des crédits ont été demandés pour les volets et la façade en plus.

Le fonctionnement de l'accueil est à la charge du SIP et les agents de la trésorerie seront en charge de la caisse.

Vote CONTRE unanime.

c) trésorerie Angoulême municipale

FO a une fois n'est pas coutume a posé une question vicieuse (on en connaissait les réponses) Sur l'accueil qui doit se faire dans un box sera assuré par une personne de la trésorerie Angoulême Municipale (TAM) qui descendra sur appel de l'accueil. « En cas de délais de paiement faudra t'il faire 2 fois la queue ou sera t'il intégré dans le gestionnaire d'accueil présent comme pour les autres services ? ».

Réponse du président : oui bien sur... réponse de la personne en charge du GT accueil non il a été prévu que la personne se lève à chaque fois pour accompagner la personne à la caisse... gros moment de solitude. Projet à revoir donc.

Encore une fois il s'agit d'un projet bien ficelé puisque la problématique accueil n'est même pas clairement définie (sur 3 Groupes de Travail accueil, 2 se sont tenus sans le responsable accueil et les agents qui le font la question est donc de savoir si les Comptes Rendus (CR) des GT ont bien retranscrit les paroles des intervenants).

Niveau de l'encaisse ? Préconisation d'une 2 eme caisse pour la TAM. 2 dégagement 2 caisses (une pour les régies et une caisse générale) et 2 comptables donc recourt aux transporteurs de fonds car au-delà de 30000 euros c'est obligatoire.

Pour Villebois le temps du transfert, l'accueil se fera grâce à l'edr présent à Villebois. Nous serons vigilant à ce qu'il ne reste pas seul dans les bureaux de Villebois.

- Le Président profite que nous débattons sur Soyaux pour évoquer le chantier des places de parkings les travaux se feront cette année. Le président demande à ce que les plans soient présentés en exceptionnellement en chsct car cela doit se faire cette année. Pour une fois que l'on a de l'argent il faut en profiter.

Même si cette proposition n'était pas à l'ordre du jour nous avons donné notre assentiment pour une présentation en CHSCT.

Au vu des difficultés liées à l'accueil le président souhaite qu'un GT permanent se mette en place. Sur ce point nous ne pouvons qu'être d'accord du fait de l'accroissement de charge pour le SIP et les autres services et les contraintes extérieures (COVID, réduction de personnel...)

Vote : Contre pour FO et CGT et abstention pour Solidaires.

d) Ajustement des périmètres des communes faisant partie de Coeur de Charente

A la date du 01/01/2021, il est envisagé de transférer :

- la gestion de la commune de Vouharte à la trésorerie de Mansle ;cdc à mansle pour l'instant,
- la gestion des communes de Barbezières, Oradour, Ranville-Breuillaud et Verdille à la trésorerie de Ruffec.

FO demande pourquoi faire 2 transferts pour Vouarthe ? (de Rouilhac vers Mansle en 2021 et de Mansle vers Ruffec en 2022). La direction est encore une fois d'accord avec nous et s'est posée la question mais cela a été décidé par Bercy (?)

Vote : Contre FO et CGT, abstention pour Solidaires.

e) Spécialisation des trésoreries de Mansle, la Couronne et Rouillac

But avoué : Mettre fin aux trésoreries mixtes du fait du changement d'applicatifs entre médoc et ddr3 (encore un serpent de mer dont on entend parler depuis plus de 10 ans).

Le SIP est inquiet de se retrouver toujours en négatif par rapport au tagerfip même avec les 3 arrivées prévues par ce transfert.

La direction précise qu'il y a eu une audio de faite avec les agents de ces postes pour trouver des « volontaires agents C ».

Rouillac une volontaire

La Couronne : pas de volontaire mais comme il y a 2 ALD C... Celles-ci sont volontaires. La difficulté sera donc de les départager.

Mansle. Pas de volontaire. Le poste est en sous effectifs et les agents C font également de la compta. Ce transfert sera très dur pour le poste.

Vote contre FO et CGT, abstention Solidaires

f) fusion des SIE d'Angoulême et de Ruffec

Les conventions d'assistance prennent fin au 31/12 et ce qui arrive à Angoulême arrive en bon état

Vote : contre à l'unanimité.

g) création d'une antenne SIP de cognac à Barbezieux :

FO : quid de l'actuelle chef de SIP ? Nous apprenons que son l'emploi est re-transformé en emploi administratif avec double mission animation EFS jusqu'à présent dévolus à M le CAMUS, en l'élargissant un peu des edr et des futurs(?) permanents + Codéfi et CCSF du fait de l'intensification probable du fait du COVID

Fo signale la situation tendu à Cognac l'antenne ayant presque plus de personnel que le site « mère » . Le Président précise qu'il n'y aura pas de suppression de postes dans l'antenne (encore heureux mais ce n'est pas ce que nous avons demandé).

Le Président a alors évoqué le Pb des temps partiels de droit et les temps partiel de convenance ?

Nous avons alors demandé ce qu'il entendait pas la et s'il voulait revenir sur les anciens TP accordés.

Réponse : non mais à l'avenir ceux-ci seront examinés avec rigueur.

Nous avons demandé à ce que la note permettant de distinguer les TP de complaisance et les TP de droit nous soit communiqué car à notre connaissance cela n'existe pas.

La direction n'a pas encore eu le temps d'organiser une audio pour les agents de Barbezieux.

Vote : Contre unanime

h) transfert de la cellule amende au PRS :

Pourquoi 2 structures finalement ? Car le PRS fonctionne avec médoc et les amendes c'est AMD et DDR3 et les 2 avaient le même flux 50 donc impossible à distinguer.

Il fallait donc :

- faire sortir les amendes
- permettre la spécialisation du recouvrement sur un pôle

FO : quid des agents sans inspecteur et du risque d'isolement ?

Réponse : En fonctionnement ce sera un service global. Le PRS pourra donner un coup de main ?

FO s'interroge sur ce coup de main et sur la perméabilité des compétence. La Direction indique qu'un coup de main est donné par les services de Direction sur la partie fiscale mais quid du amendes ?

Une équipe de 2 sera renforcée éventuellement par l'edr en cas de besoin (formée aux amendes?)

Concernant les travaux en cours :

-pb de téléphone constaté.

-pour l'accueil : plexi sur mesure pour faire respecter la distanciation. Pb du double écran. Et installation d'une nouvelle borne d'accueil.

Se pose également le pb du régime indemnitaire sur un poste qui n'existe pas. Au premier janvier le poste sera crée en poste conjoint mais avec indemnité ? La DG n'a pas prévu le cas et donc pas de classement. Cependant cela n'est que transitoire (une transition de 2 ou plus ça c'est de la transition) avant de fusionner pour 2023 avec rock sp.

Sur l'accueil en général :

La Direction précise qu'un poste équipé sera crée pour permettre aux agents de l'accueil d'aider les collègues du fait de l'ouverture par demi-journée (COVID).

Des réflexions sont en cours sur la place des bornes d'accueil et l'insonorisation du hall d'accueil.

Sur les box C, D, E non utilisés mais seront remis en service après passage d'une entreprise pour nettoyer les vmc et vérifier le renouvellement de l'air.

FO demande si la volumétrie a été vérifier pour les amandes :

Réponse : non pas vraiment mais ce serait environ 35 par semaine pour l'instant en public physique.

Vote : contre unanimité.

3) Bilan de la campagne IR.

Mise en place d'un soutien plus étendu avec mobilisation du PCR. La première campagne automatique s'est plutôt bien passée donc la Direction est plutôt contente.

4) ponts naturels :

- vendredi 14 mai, lendemain de la fête de l'Ascension ;
- vendredi 12 novembre, lendemain de l'armistice de 1918.

Vote : Pour à l'unanimité pour les 2 jours

5) présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2019

Vous le trouverez en dessous de ce CR.

prévenir les chefs de services qu'ils peuvent faire eux aussi des audio et réserver des créneaux

6) bilan des entretiens pro

393 entretiens pro

27 entretiens refusés (grosse augmentation par rapport à 2018)

3 recours devant l'autorité hiérarchique

1 recours passé en cap locale pas de recours national pour l'instant

Avant de débiter les QD la Direction précise que :

- Concernant les travaux de SOYLAUX :

Le chantier touche à sa fin, recouvrement de zone ok, la sécurisation du sous sol fin le 9 (en théorie) pour les alarmes incendies, le désamiantage fini, reconstruction en cours.

Les travaux du Local syndical bientôt fini mais on doit nous donner la date.

Possible ouverture de travaux pour un financement d'un 2eme bloc de sanitaire.

- Les services peuvent aussi organiser des audio (et des visio?) il suffit de le demander à la Stratégie. FO demande à ce que ce soit diffusé aux chefs de service car cela pourrait permettre justement de ne pas rompre le lien avec les agents en télétravail et leur permettre ainsi que suivre les réunions de services.

7) les questions diverses

- FO vigipirate : durant des travaux comment être vigilant sur les ouvriers que l'on ne connaît pas ?
Réponse du Président : que les ouvriers soient badgés et repérables. (nous demanderons si cela a bien été mis en place en QD pour le CHSCT du 16).

- FO L'accueil du public pour la TAMA à Soyaux (modalités d'aménagement de l'accueil et volumétrie... fluidité de l'orientation...) - Aménagement de la partie Amendes pour le PRS et son dimensionnement (volumétrie des flux). Problème de concertation et de "perception" des échanges dans les GT. Les réponses ont été données (du moins partiellement) durant les échanges.

- FO Le transfert physique des agents occupant la partie recouvrement des trésoreries mixtes (sachant qu'ils ont également des fonctions annexes au sein des dites trésoreries). Problème du transfert de personnel alors que la mission n'est assurée qu'à 50 % parfois et que cela va dépeupler les postes.
Réponse : on ne peut malheureusement pas couper un agent en 2 mais effectivement il est possible d'aménager son poste (télétravail, à distance...)

- FO le point sur les arrivées **B** (mouvement des écoles) et les éventuelles créations de poste (SIE RUFFEC-ANGOULEME ?)

Pas vraiment de réponse surtout pour le SIE ou cela n'est pas envisagé mais nous avons appris que sur les 3 B arrivant, une avait fait un recours et ne viendrait donc pas.

Il est également prévu 2 arrivées **A** dont un pour la Couronne qui aura enfin son poste d'adjoint complété.

2 **C** arrivent également dont l'un pour le CEPL qui en a bien besoin.

- FO Les suppressions de poste tenant compte des départs à la retraite maintenant que les lignes de gestion sont connues seront elles atténuées comme l'an dernier?

Pas de réponse car les lignes de gestions locales ne sont pas encore déterminées.

- FO Point sur les postes crée A,B,C compte tenu des restructurations à venir et publication de ces postes au réseau charentais (CDL ou "les nouveaux métiers" par exemple cepl et).

Toujours la même réponse. C'est le directeur qui décide.

- FO Les ruptures conventionnelles (en cours, signées et montant versés) :
Faut-il prévoir une CAPL de rupture conventionnelle ? 2 demandes une signée et l'autre non.

Dossier à suivre donc.

- FO Les problèmes de réverbération sonore (téléphone en fait) et commandes de casques "téléphone" pour le CSB et la Pairie. En cours d'étude.

- FO Le zéro cash régie? ou en est-on avec la Poste (assurer l'accueil des régies en période covid et le télétravail ce ne sera pas forcément compatible)
Réponse : pour l'instant on finalise les implantations avec le Poste, mais il y aura plusieurs implantations et non pas seulement 2 comme on le pensait au début.
A suivre donc.

- FO l'accueil généraliste hors EDR pour les MSAP et la formation des agents, faut-il créer un poste d'encadrant formation-relation MSAP à plein temps? Réponse apportée plus haut.

- FO la création des SGC et l'appui du service CEPL (besoin d'agents formés sur la période à venir). Pas de réponse mais affectation d'un agent C.

- FO la nouvelle note sur les frais de déplacements et le suivi des PJ.
La Direction est d'accord pour faire un GT avec les OS sur ce sujet à nous de proposer des dates.
Le président revient ensuite sur les portables ou en est-on ?

On développe le télétravail, mais on ne sera pas à 50 % de télétravail. Le but est de ne pas être plus de 50 % en présentiel.

Sur le contrôle fiscal externe en Charente ?

On continue les missions tout en limitant les contacts

Question : et lorsque les entreprises sont fermées ? Le problème c'est les conditions de réalisation de la mission.

Réponse : il faut faire au mieux.

- La formation professionnelle en Charente alors que tout est annulé partout?

Réponse en Charente il n'y a pas de pb comme à Bordeaux ou Paris, de logement, de restauration ou de transport.

Il a donc été choisi de faire les formations chs ou ddr3 mais on évolue vers l'arrêt des formations.